

La réunion publique du 25-02-2026 a été organisée en 2 temps :

- **Un premier temps** de présentation en plénière par le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine TGTFP des 5 hypothèses de positionnement de la ou des écoles dans le projet urbain. Ces 5 hypothèses ont été étudiées sur la base de la concertation réalisée avec les habitants à l'automne 2025. Cette concertation avait permis de récolter les retours des habitants sur le projet urbain du Grand Livettaz qui venait requestionner le futur emplacement de la ou des écoles.

Les 5 hypothèses ci-dessous ont été étudiées afin de proposer des alternatives d'implantation de la ou des futurs écoles :

DEUX ÉCOLES - 2 SITES		GROUPE SCOLAIRE UNIQUE - 1 SITE		
à la Plaine et Chef-lieu		à la Livettaz	à la Plaine	
HYPOTHÈSE 1	HYPOTHÈSE 2	HYPOTHÈSE 3.1	HYPOTHÈSE 3.2	HYPOTHÈSE 4
La Plaine : construction d'une école et de son restaurant scolaire + Chef-lieu : réhabilitation de l'école existante + construction d'un restaurant scolaire	La Plaine : construction d'une école et de son restaurant scolaire + Chef-lieu : construction nouvelle école et de son restaurant scolaire	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire sur la base du scénario 1 « Symétrie » du projet urbain Grand Livettaz	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire sur la base du scénario 2 « Habiter les murs » du projet urbain Grand Livettaz	Construction d'un groupe scolaire unique et de son restaurant scolaire

- **Un deuxième temps** d'ateliers ouverts permettant aux participants de venir échanger plus en détails sur chacune de ces 5 hypothèses, leur permettant de réagir sur : ce qu'ils aiment/leur convient - ce qui les questionnent - ce qu'ils n'aiment pas.

Lors de ce deuxième temps deux présentations **du bilan d'opération prévisionnel** du Grand Livettaz, des équipements et des infrastructures ont été proposées aux personnes qui le souhaitaient. Cet atelier sur les éléments financiers venait répondre à une attente exprimée par les habitants lors de la concertation de l'automne 2025

Le présent document rend compte des échanges qui ont eu lieu avec les participants lors de ces différents temps.

Les différents documents présentés lors de cette réunion publique sont à retrouver ici : <https://www.bassens-savoie.fr/grands-projets/>

Contexte :

La réunion publique du 25/02/2026 organisé à l'Espace Colombe sur les hypothèses d'implantation des écoles dans le projet urbain du Grand Livettaz a réunit près d'une centaine d'habitant.es

- 1 présentation en plénière des 5 hypothèses d'implantation des écoles par TGTFP et Mme le Maire
- 4 ateliers de déambulation libre permettant aux participants de poser des questions sur chaque hypothèse et de s'exprimer sur chacune d'entre elles.
- 1 atelier de présentation de ce qu'est un bilan d'opération prévisionnel et de présentation des éléments financiers du projet du Grand Livettaz et des projets d'écoles et d'équipements publics

Questions et remarques des habitant.es suite à la présentation des hypothèses en séance plénière :

- Une question porte sur le sujet des déposes minutes de certaines hypothèses. Le nombre de places de dépose minute semble insuffisant par rapport au nombre d'enfants, sachant que la dépose en voiture sera certainement toujours importante.
 - **réponse** : les hypothèses de faisabilité doivent encore être approfondies au regard de ces questions précises.
- Lors des dernières concertations, les gens étaient plutôt favorables à 2 groupes scolaires plutôt qu'un seul. Pourquoi avoir étudié 3 hypothèses proposant 1 groupes scolaire unique
 - **réponse** : plusieurs autres hypothèses auraient effectivement pu être proposées, il fallait faire un choix au regard des retours de la concertation. Concernant le groupement scolaire unique, celui-ci arrivait en 2nd choix des participants mais revêtait un intérêt fort pour beaucoup d'entre eux. En bref, il y a réellement 2 hypothèses avec 2 variantes sur Livettaz du fait des 2 scénarios.
- Pourquoi l'hypothèse d'un 2^{ème} groupe scolaire à la Livettaz (en complément du chef-lieu ou de la Plaine) n'a pas été étudiée ?
 - **réponse** : l'idée était de proposer 2 groupes scolaires suffisamment éloignés l'un de l'autre et en proximité des zones denses d'habitat. La Livettaz est jugée proche à la fois du Chef-lieu et de la Plaine.
- Il n'a pas été évoqué la possibilité de faire de la multi-fonctionnalité avec les bâtiments scolaires et de restauration? Cela permettrait de limiter les frais et besoins de locaux.
 - **réponse** : cela n'a pas été indiqué dans la présentation mais cela est bien envisagé et pourra être étudié par la suite.
- Le projet urbain prévoit l'urbanisation du stade de la Plaine. La concertation a montré l'attachement des habitants à ce terrain de sport. Que devient-il ?
 - **réponse** : Il est toujours prévu de construire du logement sur le stade (pour des raisons d'équilibre financier), tout en prévoyant un city stade (qui peut être en gazon naturel) et en conservant intégralement le Parc de la Livettaz à proximité immédiate du terrain de sport actuel.

- L'hypothèse un seul groupe scolaire est repoussoir au regard du trop grand nombre d'élèves (environ 500) concentré en un seul lieu.

➤ **réponse** : il est possible de travailler un projet de groupe scolaire unique avec deux bâtiments différenciés et distinct, qui permette une bonne gestion de l'école. Toutes les hypothèses restent ouvertes et dans la main de la prochaine équipe municipale.

NB: les échanges entre la mairie et le directeur de l'école font ressortir une inadaptation de l'école aux conditions pédagogiques

- Pourquoi aucun scénario ne propose de rénover l'école maternelle de la Plaine? L'hypothèse 4 ne rénove que l'école élémentaire de la Plaine...

➤ **réponse** : la rénovation de l'école maternelle de la Plaine n'a pas été étudiée car jugée beaucoup trop coûteuse au regard de sa mauvaise isolation thermique actuelle.

- Sur la Livettaz, est-ce qu'on pourrait imaginer une rénovation des bâtiments existants pour faire une école plutôt que de construire du neuf ? (ex. bâtiments généraux)

➤ **réponse** : C'est un scénario qui n'a pas été étudié. Il faut cependant savoir que sur la Livettaz, l'ABF (Architecte des bâtiments de France) et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) sont plutôt défavorables à l'implantation d'une école, en raison de la fermeture physique des écoles (barrières ou grillages qui nuiraient au caractère patrimonial du lieu) et de leur fermeture horaire (pendant le week end et les vacances scolaires), qui ne favorisent pas une vie de quartier. Une négociation avec l'ABF et la DRAC serait nécessaire si le choix se portait sur cette hypothèse.

- Sur Chenavier, qu'est ce qui est prévu, est-ce que la mairie a la main sur ce terrain?

➤ **réponse** : Des logements, dont de l'accueil d'une résidence senior, sont prévus. La mairie n'a pas la main sur ce terrain.

- Vous évoquez des échéances à fin du semestre 2026 pour prendre une décision sur le projet d'école. A quelles contraintes faites vous référence?

➤ **réponse** : Mme le maire indique que la mairie a signé un PUP (projet urbain partenarial) avec les promoteurs sur le secteur des Monts qui engage la mairie à réaliser des équipements dont notamment la rénovation/création d'une école à échéance décembre 2030. Afin de tenir ces délais il faudrait lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans l'année.

- Les délais contraints indiqués sont liés au manque de concertation de l'équipe municipale sur le projet de groupe scolaire, en amont. Il n'est pas souhaitable que la future équipe se précipite pour prendre cette décision, il semble que ces délais pourraient être renégociés, il n'est pas utile d'alerter la population.

Atelier 1 HYPOTHÈSE 1

Ce qui convient

- Maintien de **deux écoles sur deux sites** : Chef-lieu et La Plaine.
- **Réhabilitation des écoles existantes** et amélioration des équipements (restaurant scolaire).
- Idée de **garder deux lieux d'implantation** afin de conserver un maillage scolaire.

Ce qui questionne

- **Localisation du restaurant scolaire** : pourquoi à l'Espace Colombe et pas à la Livettaz ?
- **Accessibilité piétonne et vélo** vers les écoles.
- **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR/PSH)** et éventuelles dérogations.
- Besoin d'un **chiffage comparatif** avec d'autres scénarios.

Ce qui ne convient pas

- La **non-réutilisation des bâtiments existants de l'école de la Plaine** : besoin de **chiffage comparatif**

Atelier 2 HYPOTHÈSE 2

Ce qui convient

- Maintien de **deux sites scolaires distincts** (Plaine / Chef-lieu) pour diversifier les fonctions
- Possibilité de **réhabiliter l'ancienne école en maison des associations**.
- Intégration d'**équipements associatifs et culturels**.
- **Cheminements doux** pour les déplacements
- Identification des déposes-minutes pour les parents.

Ce qui questionne

- **Gestion des flux de circulation automobile** autour des écoles.
- **Interface avec le giratoire de Longefand**
- **Accessibilité PMR** (rampe, ascenseur).

Ce qui ne convient pas

- **Trop de logements** prévus sur le stade de Longefand.
- La **non-réutilisation des bâtiments existants de l'école de la Plaine** : besoin de **chiffage comparatif**

Atelier 3 HYPOTHÈSES 3.1 et 3.2

Ce qui convient

- **École pouvant dynamiser le quartier** et attirer des familles.
- Intérêt pour les **circulations piétonnes au sein de la Livettaz**
- **Végétalisation prévue**

Ce qui questionne

- **Gestion des circulations automobiles autour de l'école** et complexité des **accès véhicules**, organisation des flux entre école et quartier

Ce qui ne convient pas

- **Trop de logements prévus dans le secteur de la Livettaz** : risque d'un **quartier trop dense ou surpeuplé**.
- Crainte d'une **augmentation importante du trafic automobile**.

Atelier 4 HYPOTHÈSE 4

Ce qui questionne

- L'absence de proposition de **rénovation de l'école maternelle de la Plaine**
- Le manque de visibilité sur la **proximité entre secteur d'habitation et école** pour limiter les déplacements

Ce qui ne convient pas

- La **perte du stade**

Tendances générales qui ressortent des contributions

- ✓ Attachement à la **présence de deux sites scolaires** (Plaine et Chef-lieu).
- ✓ Forte attention portée aux **questions de circulation et de sécurité des accès**.

- ✓ Importance de l'**accessibilité PMR** et des **cheminements doux**.
- ✓ Inquiétudes concernant la **densité de logements et les flux de circulation** dans les projets urbains associés.

Post-it vert

Ce qui me convient

Post-it orange

Ce qui me questionne

Post-it rose

Ce qui ne me convient pas

Atelier 5 Bilan d'opération

Sujets évoqués via une présentation dans l'atelier 5 :

- **Un programme prévisionnel** étude réalisée par le groupement TGTFP
 - **Un bilan prévisionnel d'opération**
 - **Un calendrier prévisionnel**

Beaucoup de questions techniques ont été posées lors de cet atelier pour préciser les différents éléments présentés. De ces échanges, 3 grandes questions de fonds importantes sont ressorties.

- Pourquoi ce travail de bilan d'opération n'a pas été réalisé avant d'acheter le foncier de la Livettaz ?
- Au regard des besoins de financement, quelles sont les priorités à engager dans le prochain mandat ?
- Quels montants de subventions et de participation peuvent être envisagés ?

Il n'est à ce jour pas possible de répondre à certaines de ces questions, un travail pourra être mené lors des prochains temps de concertation pour permettre de répondre à ces différentes interrogations.

Vous pouvez retrouver le document financier présenté sur le site internet de la commune <https://www.bassens-savoie.fr/grands-projets/>

